

Comment reprendre la tutelle de ma fille majeur handicapée?

Par Rapiette
Bonjour La tutelle de ma fille est gérée par une association mandataire. Je désire reprendre la tutelle car l'association est incompétente. Que dois-je faire?
Par isernon
bonjour,
vous devez saisir le juge des contentieux de la protection (juge des tutelles) qui examinera votre demande.
pour quelle raison, le juge a-t-il désigné cette association comme tuteur et non vous, si vous étiez demandeur ?
salutations
Par Serezo Avocat
Bonjour Madame,
Vous devez introduire une demande de changement de tuteur auprès du juge des contentieux de la protection compétent.
Vous pouvez justifier votre demande de diverses manières (possibilité pour vous de reprendre la tutelle, relations compliquées avec le tuteur, coûts élevés du tuteur, difficultés à réaliser certaines démarches administratives pour votre enfant, etc.).
N'hésitez pas si vous souhaitez de plus amples informations,
Bien cordialement,
Bonjour
s'il s'agit d'un majeur protégé, vous pouvez signaler au magistrat des faits de négligence, voire de malveillance de la part du tuteur actuel, des faits, rien que des faits en fournissant autant de justificatifs que possible
en revanche, rien ne permet d'affirmer que la tutelle vous sera confiée pour autant
Par Rapiette
Bonjour J'avais demandé que ma fille soit mise sous tutelle suite au décès de mon mari, pour régler une succession compliquée.
Par ESP
Vous savez maintenant ce qu'il faut faire.

Par Rapiette

Merci à tous pour vos réponses Rapiette